### COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 MAI 2014

#### o PERSONNES PRESENTES:

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, Jean-Paul COUTY, Alain BRUCHEZ, Marie Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Jean-Michel JACQUES, Lionel LERDUNG, Pascale VULIN

#### o PERSONNES ABSENTES:

Lionel VERNAY

#### o PERSONNES ABSENTES EXCUSEES :

Laura VIRET

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

#### o ORDRE DU JOUR:

#### **DELIBERATIONS:**

- -COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- -ADHESION AU BOUQUET DE SERVICES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA
- **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE -SAVOIE (CDG74)** 
  - -FIXATION INDEMNITES DES ADJOINTS
- -TRAVAUX SUR LE BATIMENT SIS "CHEZFAURAZ"POUR LA CREATION D'UN LOCAL

#### **TECHNIQUE**

- -MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE AVEC LE CDG74
- -DELEGUE A L'AFP DU MONT SALEVE

**AFFAIRES DIVERSES** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### -COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Comme à chaque début de mandature, le conseil municipal doit tirer au sort des électeurs qui assisteront une fois par an à la réunion de la commission communale des impôts directs. Cette commission permet de faire le point sur le bâti de la commune et sur la classification des constructions.12 titulaires et 12 suppléants sont tirés au sort, l'administration aura en charge de choisir la moitié des personnes pour siéger.

# -ADHESION AU BOUQUET DE SERVICES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE -SAVOIE (CDG74)

L'adhésion au CDG74 permet de déléguer l'embauche et le suivi du contrat de la personne recrutée dans le cadre d'un contrat emploi avenir. Pour les communes qui emploient moins de 200 agents, le coût est de 0,12% de la masse salariale, et au minimum de 100€.

**VOTE 10 VOIX POUR** 

#### -FIXATION INDEMNITES DES ADJOINTS

Suite à la première délibération prise sur ce sujet , la Sous -Préfecture a rejeté la décision et nous demande de relever le montant de l'indemnité des adjoints.

Ainsi , l'indemnité du Maire est de 17% de l'indice 1015 de la fonction publique , soit 646,25 €/mois. L'indemnité des adjoints est dorénavant de 250,90€/mois.

**VOTE 10 VOIX POUR** 

## -TRAVAUX SUR LE BATIMENT SIS "CHEZFAURAZ"POUR LA CREATION D'UN LOCAL TECHNIQUE

Une demande de subvention est en cours auprès de notre député et de notre sénateur .Une seule des deux pourra être versée. Afin que les dossiers soient montés , il est nécessaire que le conseil municipal valide la décision d'engager des travaux sur ce bâtiment .Après consultation d'un architecte , qui préconise de reconstruire un bâtiment neuf, le Maire a demandé au maçon , Monsieur MORETTI, de chiffrer la construction d'un tel local. Les élus approuvent cette construction. Les idées de matériaux, destination des volumes et architecture seront échangées ultérieurement.

#### -DELEGUE A L'AFP DU MONT SALEVE

La commune entend participer à l'Association Foncière Pastorale afin de pouvoir maintenir en état le Chalet de vers le Mont .Les taxes concernant ce bâtiment seront dorénavant prises en charge par la municipalité qui pourra ensuite faire valoir ses droits à subvention lorsque des travaux seront décidés. Marie Laure DESBIOLLES accepte de représenter notre commune lors des réunions de l'AFP. Jean-Pierre BAILLARD, qui avait participé aux réunions de mise en place sera suppléant.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

- -FESTIVAL DES MUSIQUES: pour le prochain festival, qui aura lieu dans le Pays de Cruseilles, chaque commune doit être représentée par une personne lors des réunions préparatoires. Jean-Paul COUTY, qui avait déjà tenu ce rôle auparavant accepte de nous représenter.
- -29 JUIN2014:dans le cadre de la journée "un jour, un col" la route de Cruseilles à la Croisette sera fermée aux voitures, de 8H30 à 11H30.La voie sera réservée aux cyclotouristes et aux promeneurs.
- -HARMONIE CRUSEILLES LE CHABLE: un courrier de demande de subvention est adressé à la municipalité pour l'organisation d'un spectacle. Les élus décident le versement d'une subvention de 150€.
- -ELECTIONS EUROPEENNES: un planning est établi pour les permanences des élus ce jour-là.
- -BALAYEUSE: Le Maire présente aux élus un projet d'achat pour une balayeuse. La société Vaudaux propose un appareil pour 4800€ HT .Un second devis est en attente des établissements Bosson. Cet achat serait fait par la commune du Sappey. La commune de Vovray prévoit en parallèle d'acheter un véhicule pour la personne embauchée en emploi avenir.

L'achat de la balayeuse représente une somme importante mais le Maire informe que la commune est sur le point de se faire payer environ 22000€ de la CCPC pour la prise en charge du prorata des frais de chauffage de la salle et de l'école .En effet , les sommes prévues pour 2012 et 2013 n'avait pas été demandées.

- -ELAGUAGE: 3 offres ont été demandées pour l'entretien communal des chemins et des haies .Messieurs Crozet, qui ont eu en charge ce travail lors du dernier mandat , proposent de travailler pour 48,40€ /H.

  Deux offres de confrères sont recueillies, l'une du Château des Cotes , à Aviernoz pour 53€ ht /H et l'autre de Favre Félix à St Jorioz pour 56€ HT /H. Ce travail sera donc à nouveau confié à Messieurs Crozet.
- -REFECTION PEINTURE SALLE COMMUNALE: le Maire a demandé une première offre à Monsieur Bedoni Michel. La salle (193m2) et la cuisine peuvent être repeintes pour 6505,67 € HT;

Martine Dusonchet propose un autre nom pour obtenir une offre concurrente. Jean-Pierre BAILLARD présente des visuels de la salle dans de nouvelles couleurs pour que les élus puissent décider du choix des coloris. Il est convenu de revoir ce sujet sur les lieux en plein jour , notamment lors des élections prochaines.

-JEUX EXTERIEURS: les jeux extérieurs seront complétés par l'ajout de nouveaux modules .Les élus choisissent un "passage volant " pour 850€ ht et un jeu sur ressort central pour 4 enfants pour la somme de 715€ ht. Des corbeilles extérieures et des jardinières sont également choisies.

RYTHMES SCOLAIRES : Les horaires sont maintenant fixés avec une fin des cours à 15h30. Certaines communes ont pu aménager la règle , mais cela n'est plus possible pour les communes qui avait déjà communiqué leur choix. Les changements ne seront possibles qu'à partir de la rentrée suivante. Pour le suivi de ce dossier par la CCPC, il est préconisé de s'adresser au nouveau vice-président en charge de cette question Monsieur Bernard Saillant.